



PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

**Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 5
Partie 2 Corrections aux cartes	6 à 17
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	18
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	19 à 23
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	24 à 30

Direction générale des services maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

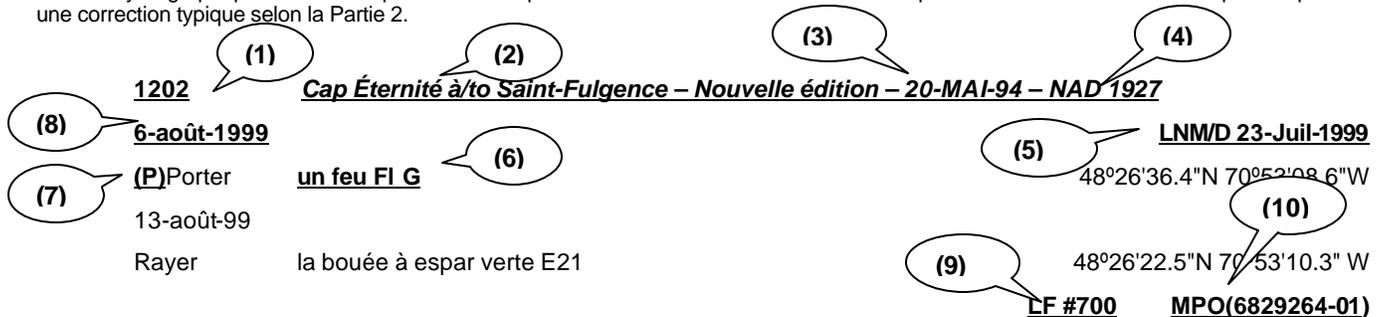
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNWD** ou **(L)**dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **Date**. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St. John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-5369

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
www.mar.dfo-mpo.gc.ca/f/homepg.htm
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Pacifique
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index_f.htm

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veuillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____
Vessel position at the beginning of the anomaly /
Position du navire au début de l'anomalie : _____
Vessel position at the end of the anomaly /
Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB
DOP Geometry / Géométrie DOP : _____
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___
Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name / Nom: _____
Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS
Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.
Sea State / État de la mer : _____
Bearing and range to electrical storm /
Direction et distance de l'orage : _____
Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5N186
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Systèmes à la navigation
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5N186
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz.
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel.
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10.
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes.
Electroniques et d'Information.

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS
CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs
 Aides à la navigation
 Direction générale des services maritimes
 Garde côtière canadienne
 Ministère des Pêches et Océans
 Ottawa, Ontario
 K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
 Facsimilé (613) 998-8428
 Internet: <http://www.notmar.gc.ca>

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, ST-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L'ARCTIQUE DE L'EST) - 2005.	19
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.....	1
*1105(P)GOLFE DU SAINT-LAURENT - HAVRE BARACHOIS - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.....	5
*1107 ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - INLET CONWAY - FEU SUPPRIMÉ.....	5
*1101 NOUVELLE-ÉCOSSE - BAIE CHEDABUCTO - BOUÉE LUMINEUSE ENLEVÉE.....	4
*1103 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - BARRE ROCHEUSE WESTERN WAY - FEU SUPPRIMÉ.....	4
*1106 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - ÎLE OUTER - SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ.....	4
*1104 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - POINTE BEACH - BOUÉE LUMINEUSE ENLEVÉE.	4
*1102(P)RIVIÈRE SAINT-JEAN - BAYSWATER - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ.....	5
*1110 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.....	3
*1108 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLÉTRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.....	3
*1109 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.....	3

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1230	6	4115	12	6272	3
1236	6	4210	12	8006	17
1310	6	4211	12	8007	17
1314	6,7	L/C 4230	12		
1409	7	L/C 4240	12		
1410	7	4241	13		
1514	7	L/C 4242	13		
1515	7	4243	13		
2007	7	4244	13		
2011	7	4245	13		
2021	7,8	4278	13,14		
2022	8	4279	14		
2023	8	4367	14		
2024	8	4379	14		
2059	8	4426	14		
2067	8	4429	14,15		
2069	8	4432	15		
2241	9	4452	15		
4000	9	4454	15		
4001	9	4455	3		
4003	9	4471	15		
4006	9	4491	15		
4011	10	4492	16		
4012	10	4530	16		
4013	10	4728	16		
4023	11	4821	16		
4045	11	4865	3		
4098	11	5052	16		
4099	11	5143	17		
4114	12	6270	3		

PARTIE 1 – Édition 11/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Le SHC offre des annexes graphiques en couleurs sur le Web. Un lien dans le site des *Avis aux navigateurs* mènera les clients aux annexes graphiques en couleurs. L'annexe graphique sera disponible en format HTML et PDF. La mise à disposition d'annexes graphiques en couleurs (rendus accessibles à tous par le Web) est une forme améliorée de mode de prestation diversifiée, en concordance avec les objectifs stratégiques du SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier. Ceci représente un réel progrès pour les clients qui n'auront plus à attendre que la publication de la version papier leur soit acheminée par la poste.

Avant, les annexes graphiques contenues dans les fascicules des *Avis aux navigateurs* (AN), étaient publiées en couleur, ou du moins en noir et magenta.

Les contraintes budgétaires auxquelles le SHC doit faire face ne lui permettent de ne fournir que des annexes graphiques en noir et blanc sur format papier.

Son niveau de service changera simultanément et il prévoit d'être attentif aux réactions du marché par rapport à cette innovation.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce nouveau service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <http://www.notmar.gc.ca/charts/index.php?lang=f>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSION

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent maintenant être consultées à <http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca/pub/fr/products/core.cfm>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.

Remplace la liste des cartes non corrigées à la main depuis l'Édition #06/04.

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

PARTIE 1 – Édition 11/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1350	2140	3080	6036	6248	6272	6359
1351	2261	3311	6037	6249	6273	6360
1361	2266	3312	6038	6258	6274	6368
1509	2267	3313	6050	6259	6285	6369
1551	2400	3488	6101	6260	6286	6370
1554	3052	3489	6205	6263	6287	6371
2011	3053	3601	6209	6264	6311	6390
2025	3055	6023	6240	6267	6354	6505
2026	3056	6026	6241	6268	6355	6506
2048	3057	6028	6242	6269	6356	
2055	3058	6030	6243	6270	6357	
2086	3062	6035	6247	6271	6358	

La présente est une liste de cartes qui ne sont pas corrigées manuellement après leur date de publication. Toute correction complémentaire qui s'appliquent à ces cartes sont disponibles sur le site web NOTMAR www.notmar.gc.ca sur le site web www.charts.gc.ca ou encore dans les éditions précédentes des *Avis aux Navigateurs*."

1400	1550	2023	2203	3061	6100	6215
1510	1552	2024	2204	4141	6207	6216
1512	1553	2028	2205	4142	6211	6217
1513	1555	2029	2206	4145	6212	6218
1514	2021	2044	2260	6021	6213	6341
1515	2022	2202	3050	6022	6214	

Veuillez prendre note que certaines cartes qui ne sont normalement pas corrigées par le SHC pour refléter les *Avis aux navigateurs*, ont été mises à jour avant leur distribution pour refléter les *Avis aux navigateurs*. Lorsqu'une carte comporte les deux notes suivantes:

1. "The information contained on this chart has been corrected from Notices to Mariners to the date of publication only. For subsequent corrections, consult the Notices to Mariners or write to Nautical Information, Canadian Hydrographic Service, Department of Fisheries and Oceans, Ottawa, Ontario K1A 0E6. Please state the latest edition date.

Le contenu de cette carte a été corrigé au moyen des *Avis aux navigateurs* au moment de sa publication seulement. Pour les corrections subséquentes, consulter les *Avis aux navigateurs* ou écrire à Information nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition."

2. "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)".

La note, "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)" remplace la première note.

Lors de leur prochaine impression, le Service hydrographique du Canada retirera les notes susmentionnées des cartes où elles apparaissent pour les remplacer par celles-ci:

"Corrected to NOTICES TO MARINERS / Corrigé jusqu'à l'AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*);

See *Notices to Mariners* for subsequent corrections / Voir *Avis aux navigateurs* pour les corrections subséquentes".

Veuillez noter que les publications intitulées *Guide des ports fédéraux pour petits bateaux* de l'Ontario et du Québec ne sont plus tenues à jour par le ministère des Pêches et des Océans. Par conséquent, les notes concernant ces publications seront retirées des cartes affectées, dès leur prochaine impression."

**PARTIE 1 – Édition 11/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

***1109 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
4455	Baie Washtawouka à/to Baie Piashti	1:69950	14-OCT-2005	1	\$20.00
4865	Approches to/Approches à Lewisporte and/et Loon Bay	1:30000	27-MAI-2005	1	\$20.00
6270	Lake Winnipegosis/Lac Winnipegosis	1:200000	27-MAI-2005	3	\$20.00
6272	Red Deer Point to/à North Manitou Island	1:63360	27-MAI-2005	3	\$20.00

***1110 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

- Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.
B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636**
- (2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.**

PRODUIT EN CIRCULATION	TITRE DE LA CARTE
NUMERO CEN S-57	
CA576132	Quai/Wharf Richibucto
CA576268	Quai/Wharf Belledune
CA476279	Hamilton Sound, Eastern Portion/Partie est

***1108 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLÉTRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.**

PRODUITS NON-ÉQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA176140	4003	Cape Breton to/à Cape Cod
CA176290	5001	Labrador Sea/Mer du Labrador
CA273095	2200	Lake Huron/Lac Huron
CA276090	4045	Sable Island Bank/Banc de l'île de Sable to/au St. Pierre Bank/Banc de Saint- Pierre
CA276091	4047	St. Pierre Bank/Banc de Saint-Pierre to/au Whale Bank/Banc de la Baleine
CA276092	4017	Cape Race to/à Cape Freels
CA276101	4049	Grand Bank, Northern Portion Grand Banc, Partie Nord to/à Flemish Pass/Passe Flamande
CA276236	4520	Orange Bay to/à Cape Bonavista
CA276271	4022	Cabot Strait and approaches / Déroit de Cabot et les approches
CA276274	4016	Saint-Pierre to/à St. John's
CA276284	4015	Sydney to/à Saint-Pierre
CA276286	4023	Northumberland Strait / Déroit de Northumberland
CA276367	4255	Georges Bank/Banc de Georges - Eastern Portion/Partie Est
CA276477	8013	Flemish Cap/Bonnet Flamand
CA373067	2304	Oiseau Bay to/à Jackfish Bay
CA373294	2242	Giant's Tomb Island to/à Franklin Island

**PARTIE 1 – Édition 11/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

PRODUITS NON-ÉQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA376014	4242	Cape Sable Island to/aux Tusket Islands
CA376018	4243	Tusket Islands to/à Cape St. Marys
CA376045	4240	Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour
CA376047	4241	Lockeport to/à Cape Sable
CA376061	4227	Country Harbour to/au Ship Harbour
CA376062	4906	West Point à/to Baie de Tracadie
CA376093	4367	Flint Island to/à Cape Smoky
CA376094	4020	Strait of Belle Isle/Détroit de Belle Isle
CA376135	4842	Cape Pine to/au Cape St Mary's
CA376212	5143	Lake Melville
CA376230	4321	Cape Canso to Liscomb Island
CA473279	2110	Long Point Bay
CA476006	4396	Annapolis Basin
CA476125	4912	Miramichi
CA476126	4912	Miramichi River - Chatham to/à Newcastle (Continuation A)
CA476179	4466	Hillsborough Bay
CA476202	4211	Cape Lahave to/à Liverpool Bay
CA476277	4307	Canso Harbour to/au Strait of Canso
CA476327	4596	Bay of Exploits Sheet/feuille II (Middle/centre)
CA476328	4597	Bay of Exploits Sheet/feuille III (South/sud)
CA573149	2226	Parry Sound Harbour
CA576008	4396	Digby
CA576177	4460	Charlottetown Harbour
CA576226	4587	Fishery Products International Wharves / Quais
CA676408	4849	Irving Oil Wharf/Quai

***1101 NOUVELLE-ÉCOSSE - BAIE CHEDABUCTO - BOUÉE LUMINEUSE ENLEVÉE.**

Référence: L'Avis 401(P)/2005 est annulé.

(G2005-092)

***1103 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - BARRE ROCHEUSE WESTERN WAY - FEU SUPPRIMÉ.**

Référence: L'Avis 1107(P)/2004 est annulé.

(F2005-084)

***1104 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - POINTE BEACH - BOUÉE LUMINEUSE ENLEVÉE.**

Référence: L'Avis 308(P)/2005 est annulé.

(F2004-083)

***1106 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - ÎLE OUTER - SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ.**

Référence: L'Avis 1108(P)/2004 est annulé.

(F2005-085)

PARTIE 1 – Édition 11/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***1102(P) RIVIÈRE SAINT-JEAN - BAYSWATER - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Carte de référence: 4141

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence le feu de Bayswater (L.F. 120) (45° 21' 01.7"N 66° 08' 01.2"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2005-090)

***1107 ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - INLET CONWAY - FEU SUPPRIMÉ.**

Référence: l'Avis 706(P)/2005 est annulé.

(G2005-128)

***1105(P) GOLFE DU SAINT-LAURENT - HAVRE BARACHOIS - BOUÉE À ÊTRE ENLEVÉE.**

Carte de référence: 4497

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence la bouée à espar rouge marquée *UD6* (45°44'31" N 63°15'13" W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Carl Goodwin, Surintendant des aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 1000, Dartmouth, NS, B2Y 3Z8, courriel: GoodwinC@mar.dfo-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs observations et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2005-148)

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

1230 - Rivière-au-Renard - Nouvelle édition - 10-MAI-2002 - NAD 1983

11-NOV-2005

Rayer	la profondeur de 0 mètre 4 décimètres	LNMD. 28-OCT-2005 48°59'53.8"N 064°23'29.5"W MPO(6407080-01)
Rayer	la profondeur de 1 mètre 7 décimètres	48°59'51.9"N 064°23'32.1"W MPO(6407080-02)
Rayer	la profondeur de 1 mètre 8 décimètres	48°59'55.6"N 064°23'27.3"W MPO(6407080-03)
Porter	une sonde découvriante de 0 mètre 2 décimètres	48°59'52.2"N 064°23'31.9"W MPO(6407080-04)
Porter	une sonde découvriante de 0 mètre 1 décimètre	48°59'54.2"N 064°23'29.3"W MPO(6407080-05)
Porter	une sonde découvriante de 0 mètre 1 décimètre	48°59'56.8"N 064°23'25.8"W MPO(6407080-06)
Porter	une profondeur de 0 mètre 1 décimètre	48°59'55.4"N 064°23'27.2"W MPO(6407080-07)
Porter	une profondeur de 1 mètre 7 décimètres	48°59'52.4"N 064°23'29.2"W MPO(6407080-08)

1236 - Pointe des Monts aux/to Escoumins - Nouvelle édition - 23-JUIL-2004 - NAD 1983

04-NOV-2005

Porter	une bouée à espar d'avertissement privée jaune	LNMD. 22-JUIL-2005 49°18'03.0"N 067°42'33.0"W (L2005161) MPO(6407013-01)
Porter	une bouée à espar d'avertissement privée jaune	49°00'07.0"N 068°31'04.0"W (L2005162) MPO(6407014-01)

25-NOV-2005

Porter	une bouée à espar d'avertissement privée jaune	LNMD. 04-NOV-2005 49°17'04.0"N 067°55'48.0"W (L2005178) MPO(6407034-01)
--------	--	---

1236 - Rimouski - Nouvelle édition - 23-JUIL-2004 - NAD 1983

25-NOV-2005

Remplacer	la profondeur de 5 mètres par une profondeur de 4 mètres 4 décimètres, indiquant la profondeur au-dessus du caisson	LNMD. 04-NOV-2005 48°31'14.5"N 068°28'20.3"W MPO(6407100-01)
Porter	la légende en ruines Ru vis-à-vis la jetée	48°28'43.5"N 068°31'04.0"W MPO(6407099-01)

1310 - Section A-B - Nouvelle édition - 26-NOV-2004 - NAD 1983

11-NOV-2005

Déplacer	la bouée charpente d'avertissement privée lumineuse jaune FI Y	LNMD. 10-JUIN-2005 de 45°42'52.1"N 073°26'00.0"W à 45°42'52.5"N 073°25'59.3"W (L2005228) LF(2333.2) MPO(6407077-01)
----------	--	--

1314 - Donnacona à/to Batiscan - Nouvelle édition - 29-SEPT-2000 - NAD 1983

11-NOV-2005

Rayer	la balise de jour BnOr	LNMD. 21-JAN-2005 46°40'06.3"N 071°54'36.5"W (L2005225) MPO(6407069-01)
-------	------------------------	---

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer la balise de jour BnOr 46°33'18.7"N 072°11'25.9"W
(L2005226) MPO(6407070-01)

1409 - Canal de la Rive Sud - Nouvelle édition - 12-AVR-2002 - NAD 1983

04-NOV-2005

Rayer la bouée charpente d'avertissement privée lumineuse jaune FI Y

LNMD. 01-JUIL-2005

45°24'45.5"N 073°38'06.0"W
(L2005262) LF(1191) MPO(6407083-01)

1410 - Lac Saint-Louis - Nouvelle édition - 26-AVR-2002 - NAD 1983

25-NOV-2005

Porter un pipeline, Eau/Water

LNMD. 16-SEPT-2005

joignant 45°26'15.3"N 073°44'21.0"W
45°26'12.9"N 073°44'20.9"W
45°26'11.6"N 073°44'22.2"W
45°26'10.0"N 073°44'22.5"W
45°26'03.7"N 073°44'20.4"W
et 45°26'01.6"N 073°44'20.3"W
MPO(6407098-01)

1514 - Carillon à/to L'Original - Feuille 1 - Carte nouvelle - 24-JUIL-1998 - NAD 1983

18-NOV-2005

Rayer la profondeur de 2 mètres 4 décimètres

LNMD. 25-MARS-2005

45°37'12.7"N 074°35'51.6"W
MPO(6407096-02)

Rayer la profondeur de 1 mètre 2 décimètres

45°36'59.3"N 074°35'53.5"W
MPO(6407096-03)

Porter une profondeur de 3 mètres 3 décimètres

45°37'07.9"N 074°35'52.6"W
MPO(6407096-01)

Porter une profondeur de 0 mètre 7 décimètres

45°37'12.9"N 074°35'51.1"W
MPO(6407096-04)

Porter une profondeur de 0 mètre 4 décimètres

45°36'59.3"N 074°35'53.7"W
MPO(6407096-05)

Porter une sonde découvrante de 0 mètre

45°37'11.2"N 074°35'46.9"W
MPO(6407096-06)

1515 - Becketts Creek à/to Ottawa - Feuille 2 - Carte nouvelle - 24-JUIL-1998 - NAD 1983

25-NOV-2005

Rayer la légende "Public"

LNMD. 15-JUIL-2005

45°31'36.0"N 075°24'37.0"W
MPO(6407097-01)

2007 - Belleville to/à Telegraph Narrows - Nouvelle édition - 10-SEPT-1982 - NAD 1927

11-NOV-2005

Modifier la légende FG pour lire Iso G 2s vis-à-vis le feu

LNMD. 31-DEC-2004

44°09'11.3"N 077°22'34.2"W
(B2005128) LF(470) MPO(6602528-01)

2011 - Belleville Harbour - Nouvelle édition - 17-JAN-2003 - NAD 1983

11-NOV-2005

Modifier la légende FG pour lire Iso G 2s vis-à-vis le feu

LNMD. 24-DEC-2004

44°09'11.6"N 077°22'32.2"W
(B2005128) LF(470) MPO(6602528-01)

2021 - Murray Canal Presqu'île Bay to/à Trenton - Feuille 1 - Nouvelle édition - 10-AOÛT-2001 - NAD 1983

04-NOV-2005

Modifier la légende FI 5s34ft pour lire FI 5s vis-à-vis le feu

LNMD. 04-FEV-2005

44°03'40.4"N 077°34'54.4"W
(B2005116) LF(1346.2) MPO(6602506-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

Modifier la légende FI 5s34ft pour lire FI 5s vis-à-vis le feu 44°01'56.7"N 077°40'37.8"W
(B2005117) LF(1346.6) MPO(6602507-01)

2022 - Rice Lake - Feuille 2 - Nouvelle édition - 09-JAN-2004 - NAD 1983

04-NOV-2005 LNM/D. 22-JUIL-2005
Modifier la légende FI G pour lire FI vis-à-vis le feu 44°14'14.2"N 078°04'40.0"W
(B2005118) LF(1346.8) MPO(6602510-01)

2022 - Bensfort Bridge to/à Peterborough - Feuille 3 - Nouvelle édition - 09-JAN-2004 - NAD 1983

11-NOV-2005 LNM/D. 04-NOV-2005
Modifier la légende C45.1 pour lire C45/1 vis-à-vis la balise 44°15'15.8"N 078°20'29.0"W
(B2005129) MPO(6602529-01)

2023 - Lakefield to/à Burleigh Falls - Feuille 2 - Nouvelle édition - 08-AOÛT-2003 - NAD 1983

11-NOV-2005 LNM/D. 03-DEC-2004
Rayer la légende C167 vis-à-vis le feu 44°29'23.6"N 078°13'20.2"W
(B2005126) LF(1349) MPO(6602514-01)

2023 - Hells Gate - Feuille 2 - Nouvelle édition - 08-AOÛT-2003 - NAD 1983

11-NOV-2005 LNM/D. 03-DEC-2004
Rayer la légende C180 vis-à-vis le feu 44°32'31.6"N 078°09'49.9"W
(B2005127) LF(1350) MPO(6602515-02)

Modifier la légende FI R pour lire FI vis-à-vis le feu 44°32'31.6"N 078°09'49.9"W
(B2005127) LF(1350) MPO(6602515-01)

2023 - Stony Lake - Feuille 3 - Nouvelle édition - 08-AOÛT-2003 - NAD 1983

11-NOV-2005 LNM/D. 03-DEC-2004
Modifier la légende FI R pour lire FI vis-à-vis le feu 44°33'29.9"N 078°07'14.0"W
(B2005125) LF(1351) MPO(6602513-01)

2024 - Gannon Narrows to/à Bobcaygeon - Feuille 2 - Nouvelle édition - 16-MAI-2003 - NAD 1983

11-NOV-2005 LNM/D. 22-OCT-2004
Modifier la légende FI Y pour lire FI vis-à-vis le feu 44°32'49.6"N 078°31'38.7"W
(B2005122) LF(1352) MPO(6602512-01)

2024 - Pigeon Lake (North Portion/Partie Nord) - Feuille 5 - Nouvelle édition - 16-MAI-2003 - NAD 1983

11-NOV-2005 LNM/D. 22-OCT-2004
Modifier la légende FI Y pour lire FI vis-à-vis le feu 44°32'49.6"N 078°31'38.7"W
(B2005122) LF(1352) MPO(6602512-01)

2059 - Scotch Bonnet Island to/à Cobourg - Carte nouvelle- 31-JUIL-1998 - NAD 1983

04-NOV-2005 LNM/D. 23-MAI-2003
Modifier la légende FI 5s10m pour lire FI 5s vis-à-vis le feu 44°01'56.7"N 077°40'37.8"W
(B2005117) LF(1346.6) MPO(6602507-01)

2067 - Hamilton Harbour - Nouvelle édition - 15-JUIN-2001 - NAD 1983

04-NOV-2005 LNM/D. 22-JUIL-2005
Rayer le feu FI R 43°17'47.6"N 079°47'54.4"W
(B2005113) LF(537.1) MPO(6602504-01)

2069 - Picton to/à Presqu'île Bay - Nouvelle édition - 19-MAI-2000 - NAD 1983

11-NOV-2005 LNM/D. 31-DEC-2004
Modifier la légende FG pour lire Iso G 2s vis-à-vis le feu 44°09'11.6"N 077°22'33.2"W
(B2005128) LF(470) MPO(6602528-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

2241 - Port Severn to/à Christian Island - Feuille 1 - Carte nouvelle - 30-JUIL-1999 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 27-MAI-2005
Remplacer la bouée charpente cardinale Ouest lumineuse jaune, noire et jaune Q(9) 15s, marquée MC par une bouée à espar cardinale Ouest lumineuse jaune, noire et jaune Q(9) 15s, marquée MC 44°59'38.7"N 080°05'02.3"W
(D2005059) LF(902.4) MPO(6602541-01)

4000 - Gulf of Maine to/à Baffin Bay / Baie de Baffin - Nouvelle édition - 25-JUIL-2003 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 26-NOV-2004
Porter la légende "South Venture" vis-à-vis la plate-forme de production Venture 44°02'00.0"N 059°35'00.0"W
MPO(6302550-01)

4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle au Déroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 01-DEC-1995 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 02-SEPT-2005
Porter une plate-forme de production munie d'un feu et la légende "South Venture" 43°59'50.9"N 059°37'36.8"W
MPO(6302550-01)

4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 02-SEPT-2005
Porter une plate-forme de production munie d'un feu et la légende "South Venture" 43°59'50.9"N 059°37'36.8"W
MPO(6302550-01)

Porter un feu Mo(U) 15M 43°59'50.9"N 059°37'36.8"W
MPO(6302550-02)

Porter une note: dans le cadre Est de la carte au-dessus de la note Exploration D'Hydrocarbone

PRODUCTION PLATFORMS
Platforms exhibit white lights and sound fog horns. Unauthorized navigation within 500 metres of any platform and its associated structures is prohibited.

PLATES-FORMES DE PRODUCTION
Les plates-formes portent des feux blancs et sont équipés de cornets de brume. Il est interdit de naviguer sans autorisation à moins de 500 mètres d'une plate-forme et de ses structures associées.

MPO(6302590-01)

25-NOV-2005 LNM/D. 18-NOV-2005
Modifier "6Lts Q (Hor)" pour lire "Mo(U)" vis-à-vis la plate-forme de production Thebaud 43°53'27.0"N 060°11'58.0"W
MPO(6302596-01)

Modifier "4Lts Q (Hor)" pour lire "Mo(U)" vis-à-vis la plate-forme de production Venture 44°02'00.0"N 059°34'56.0"W
MPO(6302596-02)

Modifier "4Lts Q (Hor)" pour lire "Mo(U)" vis-à-vis la plate-forme de production North Triumph 43°41'56.0"N 059°51'16.0"W
MPO(6302596-03)

4006 - Newfoundland and Labrador/Terre-Neuve-et-Labrador to Bermuda / aux Bermuda - Nouvelle édition - 08-AOÛT-2003 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 02-SEPT-2005
Porter la légende "South Venture" vis-à-vis la plate-forme de production Venture 43°59'50.9"N 059°37'36.8"W
MPO(6302550-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

4011 - Approaches to/Approches à Bay of Fundy/Baie de Fundy - Feuille 1 - Nouvelle édition - 03-JAN-2003 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 06-MAI-2005
Rayer la légende "Fog Sig" vis-à-vis le feu 43°27'23.2"N 065°44'36.2"W
(F2005085) LF(307) MPO(6302558-01)

25-NOV-2005 LNM/D. 18-NOV-2005
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord à cloche 43°45'10.3"N 066°09'41.0"W
lumineuse rouge, FIR, BELL
(F2005088) LF(268) MPO(6302598-01)

4012 - Yarmouth to/à Halifax - Feuille 1 - Nouvelle édition - 14-FEV-2003 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 23-SEPT-2005
Rayer la légende "Fog Sig" vis-à-vis le feu 43°27'23.2"N 065°44'36.2"W
(F2005085) LF(307) MPO(6302558-01)

25-NOV-2005 LNM/D. 18-NOV-2005
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord à cloche 43°45'10.3"N 066°09'41.0"W
lumineuse rouge, FIR, BELL
(F2005088) LF(268) MPO(6302598-01)

4013 - Halifax to/à Sydney - Nouvelle édition - 06-SEPT-2002 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 16-SEPT-2005
Porter une plate-forme de production munie d'un feu et la légende "South 43°59'50.9"N 059°37'36.8"W
Venture"
MPO(6302550-01)

Porter un feu Mo(U) 15M 43°59'50.9"N 059°37'36.8"W
MPO(6302550-02)

Porter un signal de brume "Fog Sig Mo(U)" 43°59'50.9"N 059°37'36.8"W
MPO(6302550-03)

Porter une note: 45°21'45.0"N 061°48'30.0"W

PRODUCTION PLATFORMS
Platforms exhibit white lights and sound fog horns. Unauthorized navigation within 500 metres of any platform and its associated structures is prohibited.

PLATES-FORMES DE PRODUCTION
Les plates-formes portent des feux blancs et sont équipés de cornets de brume. Il est interdit de naviguer sans autorisation à moins de 500 mètres d'une plate-forme et de ses structures associées.

MPO(6302590-01)

25-NOV-2005 LNM/D. 18-NOV-2005
Rayer "6Lts Q (Hor)" vis-à-vis la plate-forme de production Thebaud 43°53'27.0"N 060°11'58.0"W
MPO(6302596-04)

Rayer "4Lts Q (Hor)" vis-à-vis la plate-forme de production Venture 44°02'00.0"N 059°34'56.0"W
MPO(6302596-05)

Modifier "Mo(U)" pour lire "Mo(U) 8M" vis-à-vis la plate-forme de production 43°53'27.0"N 060°11'58.0"W
Thebaud
MPO(6302596-01)

Modifier "Mo(U)" pour lire "Mo(U) 8M" vis-à-vis la plate-forme de production 44°02'00.0"N 059°34'56.0"W
Venture
MPO(6302596-02)

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

4023 - Northumberland Strait/Détroit de Northumberland - Nouvelle édition - 27-DEC-2002 - NAD 1983

25-NOV-2005		LNMD. 16-SEPT-2005
Rayer	le feu FIR	46°39'22.0"N 063°52'36.0"W (G2005128) LF(1072) MPO(6302572-01)

4045 - Sable Island Bank/Banc de l'île de Sable to/au St.Pierre Bank/Banc de Saint Pierre - Nouvelle édition - 10-OCT-2003 - NAD 1983

18-NOV-2005		LNMD. 07-JAN-2005
Porter	une plate-forme de production munie d'un feu et la légende "South Venture"	43°59'50.9"N 059°37'36.8"W MPO(6302550-01)

Porter	un feu Mo(U) 15M	43°59'50.9"N 059°37'36.8"W MPO(6302550-02)
--------	------------------	---

Porter	un signal de brume "Fog Sig Mo(U)"	43°59'50.9"N 059°37'36.8"W MPO(6302550-03)
--------	------------------------------------	---

25-NOV-2005		LNMD. 18-NOV-2005
Modifier	"4Lts Q (Hor)" pour lire "Mo(U) 8M" vis-à-vis la plate-forme de production Venture	44°02'00.0"N 059°34'56.0"W MPO(6302596-02)

Modifier	"4Lts Q (Hor)" pour lire "Mo(U) 10M" vis-à-vis la plate-forme de production North Triumph	43°41'56.0"N 059°51'16.0"W MPO(6302596-03)
----------	---	---

4098 - Sable Island/île de Sable - Nouvelle édition - 30-NOV-2001 - NAD 1983

18-NOV-2005		LNMD. 26-NOV-2004
Porter	une plate-forme de production munie d'un feu et la légende "South Venture"	43°59'50.9"N 059°37'36.8"W MPO(6302550-01)

Porter	un feu Mo(U) 15M	43°59'50.9"N 059°37'36.8"W MPO(6302550-02)
--------	------------------	---

Porter	un signal de brume "Fog Sig Mo(U)"	43°59'50.9"N 059°37'36.8"W MPO(6302550-03)
--------	------------------------------------	---

Porter	un pipeline	entre 43°59'50.3"N 059°37'40.7"W et 43°59'58.3"N 059°37'56.0"W MPO(6302550-04)
--------	-------------	--

25-NOV-2005		LNMD. 18-NOV-2005
Modifier	"6Lts Q (Hor)" pour lire "Mo(U) 8M" vis-à-vis la plate-forme de production Thebaud	43°53'27.0"N 060°11'58.0"W MPO(6302596-01)

Modifier	"4Lts Q (Hor)" pour lire "Mo(U) 8M" vis-à-vis la plate-forme de production Venture	44°02'00.0"N 059°34'56.0"W MPO(6302596-02)
----------	--	---

Modifier	"4Lts Q (Hor)" pour lire "Mo(U) 10M" vis-à-vis la plate-forme de production North Triumph	43°41'56.0"N 059°51'16.0"W MPO(6302596-03)
----------	---	---

4099 - Sable Island/île de Sable Western Portion/Partie ouest - Nouvelle édition - 28-DEC-2001 - NAD 1983

25-NOV-2005		LNMD. 26-NOV-2004
Modifier	"6Lts Q (Hor)" pour lire "Mo(U) 8M" vis-à-vis la plate-forme de production Thebaud	43°53'27.0"N 060°11'58.0"W MPO(6302596-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

4114 - Campobello Island - Carte nouvelle - 08-MAI-1992 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 02-MAI-2003
Porter Cables abandoned / Câbles abandonnés 44°57'00.0"N 066°55'40.0"W
MPO(6302555-02)
Porter Cables abandoned / Câbles abandonnés 44°57'46.0"N 066°56'45.0"W
MPO(6302555-03)

4115 - Passamaquoddy Bay and/et St. Croix River - Carte nouvelle - 31-DEC-1999 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 29-JUIL-2005
Porter Abandoned / Abandonnés 44°57'15.0"N 066°55'12.0"W
MPO(6302555-04)
Porter Abandoned / Abandonnés 44°57'45.0"N 066°56'42.0"W
MPO(6302555-05)

4210 - Cape Sable to/à Pubnico Harbour - Carte nouvelle - 05-AVR-1991 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 07-OCT-2005
Rayer la bouée charpente de tribord à cloche lumineuse rouge FIR, BELL,
marquée P2 43°35'55.5"N 065°47'03.8"W
(F2005083) LF(298.4) MPO(6302554-01)
Rayer le feu FIR et le réflecteur radar 43°31'41.2"N 065°44'59.6"W
(F2005084) LF(314) MPO(6302557-01)
Rayer la légende "Fog Sig 20s" vis-à-vis le feu 43°27'23.2"N 065°44'36.2"W
(F2005085) LF(307) MPO(6302558-01)
ANNULE une bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée
NA5 43°25'27.6"N 065°39'17.3"W
Cette bouée a été enlevée. l'Avis en date du 20-mai-2005(T),
MPO(6302270) est maintenant annulé.
(F2005013T) LF(323.9) MPO(6302270-01)

4211 - Cape Lahave to/à Liverpool Bay - Nouvelle édition - 20-JUIN-2003 - NAD 1983

04-NOV-2005 LNM/D. 24-JUIN-2005
Modifier "FI" pour lire "LFI" vis-à-vis le feu 44°02'40.6"N 064°41'30.2"W
(F2005076) LF(409) MPO(6302546-01)

L/C4230 - Little Hope Island to/à Cape St. Marys - Carte nouvelle - 15-JUIN-1990 - NAD 1983

04-NOV-2005 LNM/D. 30-SEPT-2005
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée de mi-chenal à cloche
lumineuse rouge et blanche, Mo (A), BELL, marquée NSH 43°40'04.2"N 066°03'39.0"W
(F2005077) LF(275) MPO(6302547-01)
18-NOV-2005 LNM/D. 04-NOV-2005
Rayer la légende "Fog Sig 20s" vis-à-vis le feu 43°27'23.2"N 065°44'36.2"W
(F2005085) LF(307) MPO(6302558-01)
25-NOV-2005 LNM/D. 18-NOV-2005
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord à cloche
lumineuse rouge, FIR, BELL marquée Y2 43°45'10.3"N 066°09'41.0"W
(F2005088) LF(268) MPO(6302598-01)

L/C4240 - Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour - Carte nouvelle - 06-OCT-1989 - NAD 1983

04-NOV-2005 LNM/D. 14-OCT-2005
Modifier "FI" pour lire "LFI" vis-à-vis le feu 44°02'40.6"N 064°41'30.2"W
(F2005076) LF(409) MPO(6302546-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

4241 - Lockport to/à Cape Sable - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 30-SEPT-2005
ANNULE une bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée NA5 43°25'27.6"N 065°39'17.3"W
Cette bouée a été enlevée. l'Avis en date du 20-mai-2005(T), MPO(6302270) est maintenant annulé.
(F2005013T) LF(323.9) MPO(6302270-01)

L/C4242 - Cape Sable Island to/aux Tusket Islands - Nouvelle édition - 28-AOÛT-1992 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 07-OCT-2005
Rayer la bouée charpente de tribord à cloche lumineuse rouge FIR, BELL, marquée P2 43°35'55.5"N 065°47'03.8"W
(F2005083) LF(298.4) MPO(6302554-01)

Rayer le feu FIR et le réflecteur radar 43°31'41.2"N 065°44'59.6"W
(F2005084) LF(314) MPO(6302557-01)

Rayer la légende "Fog Sig 20s" vis-à-vis le feu 43°27'23.2"N 065°44'36.2"W
(F2005085) LF(307) MPO(6302558-01)

ANNULE une bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée NA5 43°25'27.6"N 065°39'17.3"W
Cette bouée a été enlevée. l'Avis en date du 20-mai-2005(T), MPO(6302270) est maintenant annulé.
(F2005013T) LF(323.9) MPO(6302270-01)

4243 - Tusket Islands to/à Cape St. Marys - Nouvelle édition - 11-OCT-2002 - NAD 1983

04-NOV-2005 LNM/D. 06-MAI-2005
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanche, Mo (A), BELL, marquée NSH 43°40'06.0"N 066°03'40.0"W
(F2005077) LF(275) MPO(6302547-01)

25-NOV-2005 LNM/D. 04-NOV-2005
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord à cloche lumineuse rouge, FIR, BELL marquée Y2 43°45'10.3"N 066°09'41.0"W
(F2005088) LF(268) MPO(6302598-01)

4244 - Wedgeport and Vicinity/et les Abords - Nouvelle édition - 26-DEC-2003 - NAD 1983

04-NOV-2005 LNM/D. 28-OCT-2005
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanche, Mo (A), BELL, marquée NSH 43°40'04.2"N 066°03'39.0"W
(F2005077) LF(275) MPO(6302547-01)

4245 - Yarmouth Harbour and Approaches/et les approches - Nouvelle édition - 19-NOV-1999 - NAD 1983

25-NOV-2005 LNM/D. 28-OCT-2005
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord à cloche lumineuse rouge, FIR, BELL marquée Y2 43°45'10.3"N 066°09'41.0"W
(F2005088) LF(268) MPO(6302598-01)

4278 - Great Bras D'or and/et St.Patrick's Channel - Nouvelle édition - 20-MARS-1998 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 16-JUIL-2004
Porter un câble sous-marin joignant 45°57'37.0"N 060°48'20.8"W
45°57'28.2"N 060°48'06.0"W
et 45°57'10.7"N 060°47'43.0"W
MPO(6302507-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

4278 - Iona and/et Grand Narrows - Nouvelle édition - 20-MARS-1998 - NAD 1983

18-NOV-
2005

Porter un câble sous-marin et le signe d'un câble

LNMD. 16-JUIL-2004

joignant 45°57'36.7"N

060°48'20.8"W

45°57'28.2"N 060°48'06.0"W

et 45°57'14.2"N 060°47'46.5"W

MPO(6302507-01)

4278 - Macivers Pt. to/à Little Narrows - Nouvelle édition - 20-MARS-1998 - NAD 1983

18-NOV-
2005

Porter un câble sous-marin et le signe d'un câble

LNMD. 16-JUIL-2004

joignant 45°59'33.7"N

060°59'09.9"W

45°59'31.9"N 060°59'05.4"W

et 45°59'30.7"N 060°59'03.7"W

MPO(6302515-01)

4279 - Bras D'or Lake - Nouvelle édition - 28-AOÛT-1998 - NAD 1983

18-NOV-
2005

Porter un câble sous-marin

LNMD. 20-FEV-2004

joignant 45°57'36.5"N

060°48'20.8"W

45°57'28.2"N 060°48'06.0"W

et 45°57'10.7"N 060°47'43.0"W

MPO(6302507-01)

4367 - Flint Island to/à Cape Smoky - Nouvelle édition - 03-AVR-2003 - NAD 1983

18-NOV-
2005

Rayer la bouée à espar de bâbord lumineuse verte FIG, marquée KQ7

LNMD. 29-JUIL-2005

46°13'43.2"N 060°02'28.2"W

MPO(6302552-01)

Porter la légende "Channel Buoyed/Chenal balisé"

46°13'30.0"N 060°01'12.0"W

MPO(6302552-02)

4379 - Liverpool Harbour - Nouvelle édition - 18-JUIL-2003 - NAD 1983

04-NOV-
2005

Modifier "FI" pour lire "LFI" vis-à-vis le feu

LNMD. 24-JUIN-2005

44°02'40.6"N 064°41'30.2"W

(F2005076) LF(409) MPO(6302546-01)

4426 - Rivière Ristigouche / Restigouche River - Nouvelle édition - 02-AOÛT-2002 - NAD 1983

18-NOV-
2005

Rayer la route de traversier

entre 48°04'17.2"N 066°22'06.0"W

et 48°05'49.7"N 066°20'54.0"W

MPO(6302364-01)

4426 - Dalhousie Harbour - Nouvelle édition - 02-AOÛT-2002 - NAD 1983

18-NOV-
2005

Rayer la route de traversier

entre 48°04'28.7"N 066°21'31.0"W

et 48°04'40.2"N 066°21'17.0"W

MPO(6302364-01)

Coller l'annexe graphique ci-incluse

48°04'21.2"N 066°22'15.0"W

MPO(6302361-01)

Annexe graphique téléchargement - <http://chs-shc.dfc->

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

mpo.gc.ca/patches/4426_PA_201805.pdf

4429 - Havre Saint-Pierre et les approches/and Approaches - Nouvelle édition - 04-OCT-2002 - NAD 1983

18-NOV-2005
Rayer le feu F G 11m 6M
LNMD. 20-MAI-2005
50°14'11.7"N 063°36'26.8"W
(L2005233) LF(1589) MPO(6407071-01)

4429 - Havre Saint-Pierre - Nouvelle édition - 04-OCT-2002 - NAD 1983

18-NOV-2005
Rayer le feu F G 11m
LNMD. 20-MAI-2005
50°14'11.7"N 063°36'26.8"W
(L2005233) LF(1589) MPO(6407071-01)

4432 - Archipel de Mingan - Nouvelle édition - 09-JAN-2004 - NAD 1983

18-NOV-2005
Rayer le feu F G 11m 6M
LNMD. 24-SEPT-2004
50°14'11.7"N 063°36'26.8"W
(L2005233) LF(1589) MPO(6407071-01)

Rayer la balise de jour BnOr
50°17'20.7"N 064°03'37.2"W
(L2005239) MPO(6407074-01)

4452 - Baie de Kégashka - Nouvelle édition - 29-JUIL-1983 - Inconnu

04-NOV-2005
Rayer la balise de jour BnOr
LNMD. 02-JAN-2004
50°10'46.5"N 061°14'15.9"W
(L2005260) MPO(6407081-01)

4454 - Pointe Curlew à/to Baie Washtawouka - Nouvelle édition - 03-FEV-1978 - NAD 1927

04-NOV-2005
Rayer la balise de jour BnOr
LNMD. 19-JUIL-2002
50°10'46.5"N 061°14'15.9"W
(L2005260) MPO(6407081-01)

Rayer la balise de jour BnOr
50°10'41.9"N 061°18'37.2"W
(L2005261) MPO(6407082-01)

4471 - Baie au Saumon à/to Baie des Homards - Nouvelle édition - 11-FEV-1977 - NAD 1927

11-NOV-2005
Rayer le câble aérien avec une hauteur libre de 44 pieds
LNMD. 23-SEPT-2005
51°26'23.6"N 057°42'15.9"W
MPO(6407079-01)

18-NOV-2005
Rayer le feu d'alignement antérieur et la légende
LNMD. 11-NOV-2005
51°24'51.8"N 057°41'44.2"W
(L2005116) LF(1534) MPO(6407092-01)

Rayer le feu d'alignement postérieur, la légende, l'alignement de route et la légende d'azimut 278°
278°, 493m du feu antérieur
(L2005118) LF(1535) MPO(6407093-01)

Rayer le feu d'alignement antérieur et la légende
51°25'13.8"N 057°42'21.5"W
(L2005119) LF(1536) MPO(6407094-01)

Rayer le feu d'alignement postérieur, la légende, l'alignement de route et la légende d'azimut 297°
297°, 119m du feu antérieur
(L2005120) LF(1537) MPO(6407095-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

4491 - Malpeque Bay - Nouvelle édition - 13-DEC-2002 - NAD 1983

25-NOV-
2005

Rayer le feu FIR

LNMD. 21-OCT-2005

46°39'22.0"N 063°52'36.0"W
(G2005128) LF(1072) MPO(6302572-01)

Porter la légende "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de bâbord lumineuse verte FIG, marquée JS1

46°39'48.2"N 063°51'09.7"W

LF(1071.4) MPO(6302600-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

4492 - Cascumpeque Bay - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983

04-NOV-2005 LNM/D. 15-OCT-2004
 Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte QG, marquée JV9 46°48'10.8"N 064°01'33.2"W
 (G2005105) LF(1075.4) MPO(6302522-01)
 Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte FIG, marquée JV9 46°48'10.8"N 064°01'33.2"W
 (G2005105) LF(1075.4) MPO(6302522-02)

4492 - Alberton Harbour - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983

04-NOV-2005 LNM/D. 15-OCT-2004
 Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte QG, marquée JV9 46°48'10.8"N 064°01'33.2"W
 (G2005105) LF(1075.4) MPO(6302522-01)
 Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte FIG, marquée JV9 46°48'10.8"N 064°01'33.2"W
 (G2005105) LF(1075.4) MPO(6302522-02)

4530 - Hamilton Sound Eastern Portion/Partie -est - Nouvelle édition - 15-MARS-2002 - NAD 1983

18-NOV-2005 LNM/D. 22-JUIL-2005
 Porter un feu FIR 49°28'25.0"N 054°03'27.0"W
 (N2004154) LF(393.7) MPO(6301846-01)
 Porter un quai entre 49°28'25.0"N 054°03'27.0"W
 et 49°28'26.6"N 054°03'27.4"W
 MPO(6301846-02)

4728 - Epinette Point to/à Terrington Basin - Nouvelle édition - 22-NOV-2002 - NAD 1983

25-NOV-2005 LNM/D. 29-JUIL-2005
 Porter un feu FIR 53°31'25.7"N 060°07'59.9"W
 (N2005040) LF(298.5) MPO(6302417-01)
 Porter un feu FIG 53°33'30.0"N 060°04'01.9"W
 (N2005041) LF(298.1) MPO(6302420-01)

4821 - White Bay and/et Notre Dame Bay - Carte nouvelle- 23-AVR-2004 - NAD 1983

25-NOV-2005 LNM/D. 21-OCT-2005
 Déplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge FIR, marquée DSR2 de 49°32'12.0"N 055°08'05.0"W
 à 49°32'05.4"N 055°08'30.2"W
 LF(346.36) MPO(6302486-01)

5052 - Seniartlit Islands to/à Nain - Nouvelle édition - 12-DEC-2003 - NAD 1983

25-NOV-2005 LNM/D. 22-OCT-2004
 Rayer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge FIR, marquée NS2 56°22'30.6"N 061°06'47.0"W
 (N2005079) LF(324.8) MPO(6302519-01)
 Porter un feu FIR 56°32'23.3"N 060°56'23.4"W
 (N2005045) LF(324.61) MPO(6302435-01)
 Porter un feu QG 56°22'35.6"N 061°06'30.1"W
 (N2005047) LF(324.79) MPO(6302438-01)
 Porter un feu FIG 56°21'45.0"N 060°51'13.7"W
 (N2005048) LF(324.2) MPO(6302439-01)
 Porter un feu FIR 56°22'47.2"N 060°59'52.7"W
 (N2005052) LF(324.21) MPO(6302452-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

5143 - Lake Melville - Nouvelle édition - 07-MARS-2003 - NAD 1983

25-NOV-2005

Porter un feu FIR

LNMD. 29-JUIL-2005

53°31'25.7"N 060°07'59.9"W
(N2005040) LF(298.5) MPO(6302417-01)

Porter un feu FIG

53°33'30.0"N 060°04'01.9"W
(N2005041) LF(298.1) MPO(6302420-01)

**8006 - Scotian Shelf/Plate -Forme Néo-Écossaise, Browns Bank to Emerald Bank/Banc de Brown au Banc D'Émeraude-
Nouvelle édition - 14-FEV-2003 - NAD 1983**

18-NOV-2005

Rayer la légende "Fog Sig" vis-à-vis le feu

LNMD. 06-MAI-2005

43°27'23.2"N 065°44'36.2"W
(F2005085) LF(307) MPO(6302558-01)

**8007 - Halifax to/à Sable Island/Île de Sable, Including/y compris Emerald Bank/Banc d'Émeraude and/et Sable Island
Bank/Banc de l'Île de Sable- Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983**

25-NOV-2005

Modifier "6Lts Q (Hor)" pour lire "Mo(U) 8M" vis-à-vis la plate-forme de
production Thebaud

LNMD. 26-NOV-2004

43°53'27.0"N 060°11'58.0"W
MPO(6302596-01)

Modifier "4Lts Q (Hor)" pour lire "Mo(U) 10M" vis-à-vis la plate-forme de
production North Triumph

43°41'56.0"N 059°51'16.0"W
MPO(6302596-03)

**PARTIE 3 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, ST-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L'ARCTIQUE DE L'EST) - 2005.

Page 2-44

Changer la position des installations situées à Twillingate de 49°41'16"N, 054°48'03"W à 49°41'10"N, 054°48'00"W.

PARTIE 4 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 67 — Paragraphe 218, lignes 4 à 12
Supprimer : « Un autre ... dangers. »

(Q2005-078.1)

Page 67 — Paragraphe 218, lignes 13 et 14
Supprimer : , en face de l'alignement lumineux.
Remplacer par : (51°25'N, 57°42'W).

(Q2005-078.2)

Page 68 — Paragraphe 221, lignes 4 à 6
Supprimer : « Un **câble** ... Nord. »

(Q2005-071.1)

Page 84 — Paragraphe 66, ligne 1
Supprimer : 224°
Remplacer par : 222½°

(N2005-07.1)

ATL 100 — Renseignements généraux — Côte atlantique, première édition, 1992 —

Page 22 — Après le paragraphe 162

Insérer : ^{162.1} Plusieurs lois et règlements, dont la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur les océans*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, protègent l'habitat du poisson et encadrent le transfert des eaux de ballast et les activités de dragage, de rejets en mer, de remblayage et de construction ou d'enlèvement d'infrastructures. On doit se renseigner sur les autorisations à obtenir et les obligations à remplir.

(Q2005-084.1)

Page 23 — Supprimer le paragraphe 171

Remplacer par : ¹⁷¹ **Loi sur les espèces en péril.** — La Loi sur les espèces en péril (LEP) vise à empêcher la disparition d'espèces sauvages. Elle instaure des exigences pour définir les habitats essentiels ainsi que des mesures pour les protéger. Ainsi, certaines populations de mammifères marins ont obtenu le statut d'espèce en voie de disparition ou d'espèce menacée. Pour protéger ces populations, la LEP en interdit la chasse et défend également de les déranger volontairement dans le golfe du Saint-Laurent, le fleuve Saint-Laurent, la rivière Saguenay ou leurs tributaires.

(Q2005-084.2)

Page 23 — Supprimer le paragraphe 172

Remplacer par : ¹⁷² **Mammifères marins.** — Chaque année, de nombreux cétacés fréquentent les eaux du golfe et du fleuve Saint-Laurent, ainsi que du fjord du Saguenay. Dans certains secteurs, les navigateurs devront se déplacer avec prudence pour éviter les risques de collision avec les cétacés ou avec les navires d'observation. Tous les navigateurs doivent se conformer au **Règlement sur les mammifères marins** de la Loi sur les pêches et au **Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay — Saint-Laurent**, et suivre les directives qui s'appliquent. La réglementation et les directives concernant les mammifères marins en interdisent la chasse de quelque façon que ce soit et visent à écarter tout risque d'importuner un mammifère marin. Pour de plus amples renseignements sur la réglementation, contactez la Direction de la Conservation et de la Protection du MPO au (418) 648-5889 ou le parc marin du Saguenay — Saint-Laurent au (418) 235-4703.

(Q2005-084.3)

PARTIE 4 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 101 — Terre-Neuve, Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

- Page 52 — Paragraphe 319, dernière ligne
Ajouter : Une **bouée** lumineuse de bâbord DPB3 (350.12) est mouillée à 0,15 mille au SW de l'extrémité SW de Woody Island. (N2005-07.2)
- Page 60 — Paragraphe 404, ligne 3 – après « en L, »
Insérer : en état de délabrement en 2005, (N2005-07.4)
- Page 61 — Paragraphe 422, ligne 8 – après « en L »
Insérer : , en état de délabrement en 2005, (N2005-07.5)
- Page 61 — Paragraphe 430, dernière ligne
Ajouter : On a signalé une roche à fleur d'eau gisant à faible distance au large de **Wigwam Point**, qui se trouve à 0,4 mille au NNW de Cat Island; la prudence s'impose. (N2005-07.6)
- Page 66 — Paragraphe 482, ligne 7 – après « (0,9 m) »
Insérer : et marquée par une **bouée** lumineuse de tribord DVA2 (360.49) (N2005-07.7)
- Page 66 — Paragraphe 482, ligne 11 – après « l'entrée. »
Insérer : Cette dernière est marquée par la **bouée** lumineuse de bâbord DVA1 (360.48). (N2005-07.8)
- Page 67 — Paragraphe 494, ligne 6 – après « externe »
Insérer : (en état de délabrement en 2005) (N2005-07.9)
- Page 69 — Paragraphe 516, ligne 3 – après « public »
Insérer : (en état de délabrement en 2005) (N2005-08.0)
- Page 70 — Paragraphe 518, ligne 5 – après « (24 et 20 m). »
Insérer : La section centrale du quai était en ruines en 2005. (N2005-08.1)
- Page 129 — INDEX, après « Wigwam Point (Bay of Exploits), 55 »
Insérer : Wigwam Point (Burnt Bay), 61 (N2005-08.2)

ATL 102 — Terre-Neuve, Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

- Page 96 — Paragraphe 241, dernière ligne
Ajouter : Une roche isolée, couverte d'au moins 8 pieds (2,4 m) d'eau, est située à quelque 0,2 mille au large du rivage, à quelque 1,4 milles au SW de l'entrée Nord de Gilberts Cove. (N2005-08.3)

ATL 103 — Terre-Neuve, Côte Sud-Ouest, première édition, 1995 —

- Page 13 — Paragraphe 116, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/2001)
Insérer : Un **feu** (105.3), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du quai flottant, parallèle au brise-lames. (N2005-08.7)
- Page 13 — Paragraphe 120, lignes 1 à 4
Supprimer : « Un **alignement** ... hangars. »
Remplacer par : Un **feu** à secteurs (106.5), d'une altitude de 9,1 m (30 pi) et reposant sur une tourelle en treillis, est placé à quelque 200 m (656 pi) à l'WSW de l'extrémité du brise-lames Ouest; il guide le navigateur jusque dans le port. (N2005-08.8)

PARTIE 4 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 15 — Paragraphe 137, ligne 4
 Supprimer : brise-lames
 Remplacer par : quai (N2005-08.9)

Page 15 — Paragraphe 137, ligne 7 – après « (26 pi). »
 Insérer : Un quai flottant est amarré au côté SE du quai précédent.
 Un grand brise-lames de pierres s’allonge en direction
 NNE à partir du rivage, à faible distance au NW du quai
 précédent. (N2005-09.0)

Page 17 — Paragraphe 144, ligne 11 – après « quai. »
 Insérer : Un **quai** flottant se trouve au large de l’extrémité du quai
 public. Une **bouée** lumineuse de tribord VM2 (113.09)
 marque le haut-fond rocheux mentionné ci-dessus. (N2005-09.1)

Page 19 — Paragraphe 151, lignes 3 à 6
 Supprimer : « Le **quai** ... (102 pi). »
 Remplacer par : Il y a un **quai** public d’une longueur de 46 m (151 pi),
 offrant une profondeur de 6 m (20 pi) le long de la face
 externe, 6,3 m (21 pi) de large. (N2005-09.2)

Page 21 — Paragraphe 165, ligne 5 – après « l’Annexe. »
 Insérer : Un **feu** (115.9), reposant sur un mât, est placé sur
 l’extrémité du quai public. (N2005-09.3)

Page 28 — Paragraphe 216, dernière ligne
 Annuler la correction émise dans l’Édition mensuelle n° 3/2002. (N2005-09.4)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d’Anticosti, deuxième édition, 2002 —

Page 13 — Supprimer le paragraphe 146 et le pictogramme de feu qui lui est attaché. (Q2005-070.1)

Page 17 — Paragraphe 182, lignes 1 à 3
 Supprimer : « • Une **balise** ... Mingan. » (Q2005-069.1)

Page 61 — Paragraphe 16, ligne 7 – après « infrastructures. »
 Insérer : De plus, les navigateurs doivent respecter la vitesse
 maximale de 25 nœuds en tout temps lorsqu’ils sont dans
 la zone protégée du parc marin. (Q2005-086.1)

Page 62 — Après le paragraphe 29
 Insérer :  29.1 Une aire d’aquaculture, généralement marquée
 par des bouées jaunes d’avertissement, est aménagée dans
 une baie située à 4,5 milles à l’Ouest de Godbout; les
 navigateurs devront exercer la prudence dans ces parages. (Q2005-080.1)

Page 62 — Paragraphe 35, dernière ligne
 Ajouter : Une aire d’aquaculture, généralement marquée par des
 bouées jaunes d’avertissement, est aménagée dans une
 baie située à 1,5 mille au SW de la municipalité; les
 navigateurs devront exercer la prudence dans ces parages. (Q2005-080.2)

Page 67 — Après le paragraphe 74
 Insérer :

74.1	Une aire d’aquaculture, généralement marquée par des bouées jaunes d’avertissement, est aménagée à 4,4 milles au SW de Pointe-aux-Outardes; les navigateurs devront exercer la prudence dans ces parages.	
------	---	--

 (Q2005-080.3)

PARTIE 4 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 88 — Paragraphe intitulé « **Transport, navigation et signalisation** », dernière ligne
Ajouter : En particulier, les navigateurs doivent respecter la vitesse maximale de 25 nœuds en tout temps lorsqu'ils sont dans la zone protégée du parc marin.

(Q2005-086.2)

Page 89 — Paragraphe intitulé « **Mammifères marins** », lignes 1 à 6
Supprimer : « Les navigateurs ... d'observation. »

Remplacer par : Tous les navigateurs doivent se conformer au Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent et suivre les directives. Ce règlement vise à encadrer les activités en mer, dont la navigation de plaisance, afin d'assurer une protection adéquate des baleines. En particulier, lors d'observation des mammifères marins, la vitesse doit être réduite graduellement jusqu'à l'arrêt complet; et il est interdit d'approcher à moins de 200 mètres d'un animal marin et à moins de 400 mètres des espèces en voie de disparition tels que le béluga et le roqual bleu.

(Q2005-086.3)

Page 89 — Paragraphe intitulé « **Mammifères marins** », ligne 11
Supprimer : avec les animaux ou

(Q2005-086.4)

ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent — Île Verte à Québec, deuxième édition, 1999 —

Page 2 — Paragraphe 7, ligne 8 – après « infrastructures. »
Insérer : De plus, les navigateurs doivent respecter la vitesse maximale de 25 nœuds en tout temps lorsqu'ils sont dans la zone protégée du parc marin.

(Q2005-087.1)

Page 3 — Supprimer le paragraphe 13

Remplacer par : ¹³ **Mammifères marins.** — Chaque année, de mai à octobre, de nombreux cétacés fréquentent les eaux de la région, en particulier au large du secteur compris entre Grandes-Bergeronnes et Tadoussac. Dans ce secteur, compris à l'intérieur des limites du parc marin du Saguenay — Saint-Laurent, tous les navigateurs doivent se conformer au *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent* et suivre les directives qui s'appliquent. Ce règlement vise à encadrer les activités en mer, dont la navigation de plaisance, afin d'assurer une protection adéquate des baleines. Pour de plus amples renseignements sur la réglementation, contactez le Parc marin du Saguenay — Saint-Laurent au (418) 235-4703.

(Q2005-087.2)

Page 36 — Paragraphe 8, ligne 8 – après « infrastructures. »
Insérer : De plus, les navigateurs doivent respecter la vitesse maximale de 25 nœuds en tout temps lorsqu'ils sont dans la zone protégée du parc marin.

(Q2005-087.3)

Page 52 — Paragraphe 13, ligne 7 – après « infrastructures. »
Insérer : De plus, les navigateurs doivent respecter la vitesse maximale de 25 nœuds en tout temps lorsqu'ils sont dans la zone protégée du parc marin.

(Q2005-087.4)

Page 69 — Paragraphe intitulé « **Transport, navigation et signalisation** », dernière ligne
Ajouter : En particulier, les navigateurs doivent respecter la vitesse maximale de 25 nœuds en tout temps lorsqu'ils sont dans la zone protégée du parc marin.

(Q2005-087.5)

PARTIE 4 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Pages 69 et 70 — Paragraphe intitulé « **Mammifères marins** », lignes 2 à 7
Supprimer : « Les navigateurs ... d'observation. »

Remplacer par : Tous les navigateurs doivent se conformer au Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent et suivre les directives. Ce règlement vise à encadrer les activités en mer, dont la navigation de plaisance, afin d'assurer une protection adéquate des baleines. En particulier, lors d'observation des mammifères marins, la vitesse doit être réduite graduellement jusqu'à l'arrêt complet; et il est interdit d'approcher à moins de 200 mètres d'un animal marin et à moins de 400 mètres des espèces en voie de disparition tels que le béluga et le rorqual bleu.

(Q2005-087.6)

Page 70 — Paragraphe intitulé « **Mammifères marins** », ligne 12
Supprimer : avec les animaux ou

(Q2005-087.7)

ATL 121 — Labrador, Hamilton Inlet à Cape Chidley (y compris Button Islands et Gray Strait), première édition, 2004 —

Page 33 — Paragraphe 22, lignes 6 et 7
Supprimer : « Un feu ... quai. »

(N2005-08.4)

Page 33 — Paragraphe 22
Supprimer le pictogramme de feu attendant au paragraphe.

(N2005-08.5)

Page 50 — Paragraphe 124, ligne 8 – après « claire. »
Insérer : Un **feu** (324.19), d'une altitude de 12,9 m (42 pi) et reposant sur une tour en treillis portant une marque de jour rouge et blanche, est placé près de l'extrémité Nord de l'île la plus à l'Est des Negro Islands; le feu est équipé d'un **racon**, identification (— — ••).

(N2005-08.6)

CEN 300 — Renseignements généraux, Grands Lacs, première édition, 1996 —

Page 19 — Attendant au paragraphe 183, ajouter le pictogramme de station de sauvetage.

(Q2005-083.1)

Page 20 — Paragraphe 183, ligne 7 – après « basées à »
Insérer : Oka, Beaconsfield, Valleyfield,

PARTIE 5 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

75.54	<i>East Sunker - Bouée lumineuse PAG1</i>	46 50 28.4 55 44 36.2	Q G	1s	<i>Espar verte, marquée "PAG1".</i>	À longueur d'année.	Carte:4642 Éd.11/05
298.1	Green Island	53 33 30 60 04 01.9	Fl G	4s	3.8	2	Mât cylindrique.	À longueur d'année.	Carte:4728 Éd.11/05(N05-041)
298.5	Baikie Point	53 31 25.7 60 07 59.9	Fl R	4s	3.2	2	Mât cylindrique.	À longueur d'année.	Carte:4728 Éd.11/05(N05-040)
324.2	Amutut Island	56 21 45 60 51 13.7	Fl G	4s	7.1	5	Tour à claire-voie, marque de jour rectangulaire verte et blanche. 4.9	À longueur d'année.	Carte:5052 Éd.11/05(N05-048)
324.21	Potuk Island	56 22 47.2 60 59 52.7	Fl R	4s	20.9	5	Tour à claire-voie rectangulaire, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 3,6	À longueur d'année.	Carte:5052 Éd.11/05(N05-052)
324.61	Wood Island	56 32 23.3 60 56 23.4	Fl R	4s	10.8	5	Tour à claire-voie, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 3,7	À longueur d'année.	Carte:5052 Éd.11/05(N05-045)
324.79	Small Unnamed Island	56 22 35.6 61 06 30.1	Q G	1s	5.0	5	Tour à claire-voie, marque de jour rectangulaire verte et blanche.	À longueur d'année.	Carte:5052 Éd.11/05(N05-047)
324.8	<i>Sandy Island - Bouée lumineuse NS2</i>							Rayer du Livre.	Carte:5052 Éd.11/05(N05-079)

ATLANTIQUE

268	<i>Roaring Bull - Bouée lumineuse Y2</i>	43 45 10.3 66 09 41	Fl R	4s	<i>Rouge, marquée "Y2".</i>	À longueur d'année.	Carte:4245 Éd.11/05(F05-088)
275	<i>Murder Island – Bouée lumineuse NSH</i>	À l'Ouest de l'île. 43 40 04.2 66 03 39	Mo(A) W	6s	<i>Bandes verticales rouges et blanches, marquée "NSH".</i>	À longueur d'année.	Carte:4244 Éd.11/05(F05-077)

PARTIE 5 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

298.4	<i>Beach Point – Bouée à cloche lumineuse P2</i>								<i>Rayer du Livre.</i>
									Carte:4210 Éd.11/05(F05-083)
307 H3790	Outer Island	Sur la pointe Sud. 43 27 23.2 65 44 36.2	FI	W	10s	13.7	10	Tour carrée blanche, partie supérieure rouge. 11.6	Lum. 1 s; obs. 9 s. Feu de secours. À longueur d'année.
									Carte:4210 Éd.11/05(F05-085)
314 H3796.5	Western Way Ledge								<i>Rayer du Livre.</i>
									Carte:4210 Éd.11/05(F05-084)
334	<i>Chenal de Barrington Passage – Bouée lumineuse JS76</i>	<i>Entrée du chenal. 43 31 26 65 35 51</i>	<i>FI</i>	<i>R</i>	<i>4s</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>	<i>Espar rouge, marquée "JS76".</i>	<i>À longueur d'année.</i>
									Carte:4241 Éd.11/05(F05-012)
374 H3753	Carter Island	Extrémité Sud de l'île. 43 42 19.3 65 06 04	FI	W	6s	16.4	7	Tour cylindrique blanche, deux bandes horizontales rouges. 11.5	Lum. 1 s; obs. 5 s. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
									Carte:4209 Éd.11/05(F05-075)
409 H3730	Brooklyn, jetée	Près de l'extrémité du brise-lames. 44 02 40.4 64 41 30.3	LFI	W	12s	9.1	3	Mât cylindrique. 5.0	Lum. 2 s; obs. 10 s. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
									Carte:4379 Éd.11/05(F05-076)
960.1	Graham Pond, brise-lames Ouest	46 05 47.7 62 27 03.5	FI	Y	4s	2	Mât cylindrique.	Fonctionne de nuit seulement. Aide privée. Saisonnier.
									Carte:4403 Éd.11/05
960.2	Graham Pond, brise-lames Est	46 05 47 62 27 01.9	FI	R	4s	3	Mât cylindrique.	Lum. 1 s; obs. 3 s. Fonctionne de nuit seulement. Aide privée. Saisonnier.
									Carte:4403 Éd.11/05
1069.5	<i>Darnley Basin – Bouée lumineuse extérieure JU3</i>	<i>Entrée du bassin. 46 33 43.2 63 41 29.7</i>	<i>Q</i>	<i>G</i>	<i>1s</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>	<i>Espar verte, marquée "JU3".</i>	<i>Saisonnier.</i>
									Carte:4491 Éd.11/05(G05-126)
1072	Conway Inlet								<i>Rayer du Livre.</i>
									Carte:4491 Éd.11/05(G05-128)
1075.4	<i>Cascumpeque – Bouée lumineuse JV9</i>	<i>46 48 10.8 64 01 33.2</i>	<i>FI</i>	<i>G</i>	<i>4s</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>	<i>Espar verte, marquée "JV9".</i>	<i>Saisonnier.</i>
									Carte:4492 Éd.11/05(G05-105)

PARTIE 5 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

1084.53	Tignish - Bouée lumineuse intérieure JX7	46 57 12.6 63 59 58.3	F G	4s	Verte, marquée "JX7".	Saisonnier.	Carte:4023 Éd.11/05
1084.54	Tignish - Bouée lumineuse intérieure JX9	46 57 12 64 00 09.2	F G	4s	Verte, marquée "JX9".	Saisonnier.	Carte:4023 Éd.11/05
1085.52	Tignish - Bouée lumineuse intérieure JX5	46 57 09.3 63 59 55.1	F G	4s	Verte, marquée "JX5".	Saisonnier.	Carte:4023 Éd.11/05
1099.5	Petit Cap, brise- lames extérieur	46 11 55.3 64 09 42.7	Fl R	4s	7.2	3	Tour à claire-voie carrée. 3.7	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	Carte:4905 Éd.11/05(G04-218)
1100	Petit Cap, brise- lames	Coin SE. du brise- lames. 46 11 56.9 64 09 45.3	Fl R	5s	10.6	15	Tour à claire-voie carrée. 10.0	Lum. 0.2 s; obs. 4.8 s. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	Carte:4905 Éd.11/05(G04-214)
1158.5	Kouchibouguac Gully - Bouée lumineuse XY9	46 50 00 64 54 15	F G	4s	Verte, marquée "XY9".	Saisonnier.	Carte:N/A Éd.11/05(G05-120)
1158.6	Kouchibouguac Gully - Bouée lumineuse XY17	46 50 19 64 54 45	F G	4s	Verte, marquée "XY17".	Saisonnier.	Carte:N/A Éd.11/05(G05-121)
1174	Portage Channel - Bouée lumineuse ME4	Extrémité Est, barre de Miramichi. 47 09 17 64 58 14	F R	4s	Espar rouge, marquée "ME4".	Saisonnier.	Carte:4911 Éd.11/05(G05-088)
1175	Portage Channel - Bouée lumineuse ME8	Extrémité Ouest, barre de Miramichi. 47 08 35.7 65 00 04.2	Q R	1s	Espar rouge, marquée "ME8".	Saisonnier.	Carte:4911 Éd.11/05(G05-089)
1253.4	Shippegan Harbour - Bouée lumineuse TJ24	47 43 14.5 64 40 02.7	Q R	1s	Espar rouge, marquée "TJ24".	(Espar d'hiver.) À longueur d'année.	Carte:4920 Éd.11/05(G05-141)
1261	Shippegan Harbour - Bouée lumineuse TJ42	47 44 03.2 64 40 30.1	F R	4s	Espar rouge, marquée "TJ42".	(Espar d'hiver.) À longueur d'année.	Carte:4920 Éd.11/05(G05-142)

PARTIE 5 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

1261.5	Shippegan Harbour - Bouée lumineuse TJ47	47 44 09.3 64 40 56.6	F G	4s	Espar verte, marquée "TJ47".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4920 Éd.11/05(G05-143)
1261.55	Shippegan Harbour - Bouée lumineuse TJ55	47 44 20.4 64 41 07.6	F G	4s	Espar verte, marquée "TJ55".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4920 Éd.11/05(G05-144)
1261.6	Shippegan Harbour - Bouée lumineuse TJ60	47 44 35.1 64 41 18.5	Q R	1s	Espar rouge, marquée "TJ60".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4920 Éd.11/05(G05-145)
1264.7 H1552	Miscou Island Racon -- (K) Bande X & S	Sur la pointe Birch. 48 00 33.7 64 29 34.7	Oc W	5s	24.5	10	Tour octogonale blanche. 25.3	Lum. 4 s; obs. 1 s. À longueur d'année. Cornet - Son 4 s; sil. 56 s. Le cornet est orienté à 035°20'.	Carte:4486 Éd.11/05(G05-127)
1282	Shippegan Channel - Bouée lumineuse EG5	Côté Est du chenal. 47 51 11.2 64 43 57.6	F G	4s	Espar verte, marquée "EG5".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-132)
1282.5	Shippegan Channel - Bouée lumineuse EG8	47 50 40.2 64 43 43.6	Q R	1s	Rouge, marquée "EG8".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-133)
1284	Shippegan Channel - Bouée lumineuse EG11	47 49 54.2 64 43 50.6	Q G	1s	Espar verte, marquée "EG11".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-134)
1286	Shippegan Channel - Bouée lumineuse EG14	47 48 53.2 64 43 27.6	F R	4s	Espar rouge, marquée "EG14".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-135)
1286.6	Shippegan Channel - Bouée lumineuse EG17	47 47 03.2 64 43 17.6	F G	4s	Espar verte, marquée "EG17".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-136)
1286.8	Shippegan Channel - Bouée lumineuse EG18	47 46 48.2 64 43 36.6	Q R	1s	Espar rouge, marquée "EG18".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-137)
1289	Shippegan Channel - Bouée lumineuse EG21	47 46 07.2 64 42 59.6	F G	4s	Espar verte, marquée "EG21".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-138)

PARTIE 5 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

1290	Shippegan Channel - Bouée lumineuse EG24	47 45 34.2 64 42 43.6	Fl R	4s	Espar rouge, marquée "EG24". (Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-139)
1291	Shippegan Channel - Bouée lumineuse EG25	47 45 02 64 42 15.7	Fl G	4s	Espar verte, marquée "EG25". (Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4920 Éd.11/05(G05-140)
1293	Shippegan Sound - Bouée lumineuse EJ3	Au large de la pointe Alexandre. 47 46 44.2 64 42 16.6	Q G	1s	Espar verte, marquée "EJ3". (Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-123)
1295.3	Baie de Lamèque - Bouée lumineuse EJ5	Entrée de la baie. 47 46 24.2 64 41 21.6	Fl G	4s	Espar verte, marquée "EJ5". (Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-124)
1295.4	Baie de Lamèque - Bouée lumineuse EJ7	Côté Nord du chenal d'accès au quai. 47 46 32.2 64 40 45.6	Q G	1s	Espar verte, marquée "EJ7". (Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-125)
1298	Baie de Lamèque - Bouée lumineuse EJ10	Côté Sud du chenal d'accès au quai. 47 46 43.2 64 40 20.6	Fl R	4s	Espar rouge, marquée "EJ10". (Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-129)
1299	Baie de Lamèque - Bouée lumineuse EJ11	Côté Nord du chenal d'accès du quai. 47 47 00.2 64 40 08.6	Fl G	4s	Espar verte, marquée "EJ11". (Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4913 Éd.11/05(G05-130)
1300	Baie de Lamèque - Bouée lumineuse EJ14	Côté Sud du chenal d'accès au quai. 47 47 15.5 64 39 44.4	Fl R	4s	Espar rouge, marquée "EJ14". (Espar d'hiver). À longueur d'année.	Carte:4920 Éd.11/05(G05-131)
1383 H1686	Pointe Reddish, brise-lames	Extrémité du brise- lames. 48 11 26.1 64 51 39.3					Rayer du Livre.	Carte:4486 Éd.11/05(L05-271)
1534 H1888	Île Stone - alignement						Rayer du Livre.	
1535 H1888.1								Carte:4471 Éd.11/05(L05-116,118)

PARTIE 5 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

1536 H1889	Île des Esquimaux - alignement								Rayer du Livre.
1537 H1889.1									Carte:4471 Éd.11/05(L05-119,120)
1589 H1941	Havre St -Pierre, quai								Rayer du Livre. Carte:4429 Éd.11/05(L05-233)
2062 H2382	Champlain	À l'Ouest du village. 46 26 22.6 72 20 41.5	F G	15.2	16	Tour à claire-voie blanche, marque de jour orange. 14.6	Visible dans un arc de 015°, centré sur le relèvement de 038°. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	
			FI R	5s	16.0	6		Lum. 1 s; obs. 4 s. Visible 360°. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	Carte:1313 Éd.11/05(L05-234)
2333.2	<i>Cap St-Michel - Bouée lumineuse</i>	45 42 52.5 73 25 59.3	FI Y	4s	Jaune, marquée "Kronos Priv".	Aide privée. (Espar d'hiver). Saisonnier.	Carte:1310 Éd.11/05(L05-228)

EAUX INTÉRIEURES

470	Belleville	44 09 11.6 77 22 32.2	Iso G	2s	9.0	6	Tour cylindrique blanche, partie supérieure verte. 7.0	Saisonnier.	Carte:2011 Éd.11/05(B05-128)
509.2	Port de Toronto, parc aquatique Racon -- (M) Bande X & S	Extrémité Sud du parc. 43 36 48.7 79 20 36.3	FI R	10s	21.0	5	Tour hexagonale blanche, partie supérieure rouge. 12.0	Feu de secours. Entretenu par l'Administration du port de Toronto. Saisonnier.	Carte:2085 Éd.11/05(B05-130)
537.1	Port d'Hamilton, brise-lames Est							Rayer du Livre.	Carte:2067 Éd.11/05(B05-113)
559	Port de Port Colborne	Sur la tour de la station météorologique. 42 52 01.7 79 14 55	Iso Y	4s	9.8	Tour.	Visible de 178°45' à 180°45'. Entretenu par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Saisonnier.	Carte:2042 Éd.11/05(B05-131)

PARTIE 5 – Édition 11/2005
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

EAUX INTÉRIEURES

902.4	Spain Rock - Bouée lumineuse cardinale Ouest MC	44 59 38.7 80 05 02.3	Q(9) W	15s	Espar jaune, noire et jaune, marquée "MC".	(Espar d'hiver). Saisonnier.	Carte:2241 Éd.11/05(D05-059)
1191	Quenneville - Bouée lumineuse d'avertissement							Rayer du Livre.	Carte:1409 Éd.11/05(L05-262)
1346.2	Twelve O'Clock Point	Entrée Est du canal Murray. 44 03 40.4 77 34 54.4	Fl W	5s	Mât cylindrique, marque de jour triangulaire rouge et blanche. 9.1	Lum. 1 s; obs. 4 s. Saisonnier.	Carte:2021 Éd.11/05(B05-116)
1346.6	Sherwood Point	Entrée Ouest de Murray Canal. 44 01 56.7 77 40 37.8	Fl W	5s	Mât cylindrique, marque de jour triangulaire rouge et blanche. 9.1	Lum. 1 s; obs. 4 s. Saisonnier.	Carte:2021 Éd.11/05(B05-117)
1346.8	McCracken Landing	À l'Ouest de McCracken Landing. 44 14 15 78 04 40	Fl W	4s	Mât cylindrique, marque de jour carrée verte, blanche et noire, marquée "T423". 9.1	Saisonnier.	Carte:2022 Éd.11/05(B05-118)
1349	Youngs Point	Sur la pointe, côté Ouest du lac. 44 29 23.6 78 13 20.2	Fl G	4s	Mât cylindrique. 9.1	Saisonnier.	Carte:2023 Éd.11/05(B05-126)
1350	Clear Lake	Sur une petite île. 44 32 31.6 78 09 49.9	Fl W	4s	Mât cylindrique. 9.1	Saisonnier.	Carte:2023 Éd.11/05(B05-127)
1351	Ship Island	Extrémité Est de l'île. 44 33 29.9 78 07 14	Fl W	4s	Mât cylindrique. 9.1	Saisonnier.	Carte:2023 Éd.11/05(B05-125)
1352	Beacon Island	Entrée du chenal Big Bob. 44 32 49.6 78 31 38.7	Fl W	4s	Mât cylindrique. 9.1	Saisonnier.	Carte:2024 Éd.11/05(B05-122)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.

CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la Garde côtière canadienne, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

info@dfo-mpo.gc.ca

(Veuillez inclure vos adresses postale et électronique)

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de notre site Web NOTMAR, vous pouvez contacter

Theresa Kenney:
(613) 990-3016

[Administrateur de site Web](#)